



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024_833

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE

**DONATION KIJNO - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC L'ASSOCIATION ENTRE SOLE ET CIEL**

Considérant que dans le cadre de la valorisation de la Donation Ladislav Kijno, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay organise des manifestations de mise en lumière de celle-ci avec des artistes qui s'inscrivent dans une démarche répondant à ses missions visant à diffuser les messages de Kijno sur l'ouverture au monde, la découverte de la culture d'autres pays et des disciplines artistiques variées, pour tous publics,

Considérant que dans le cadre de la programmation 2024, la Communauté d'Agglomération organisera une manifestation le dimanche 15 décembre au titre des « Dimanches de Kijno » et proposera au public le spectacle « [NØ] Performance poétique » de Thomas Suel présenté par l'association Entre Sol et Ciel,

Considérant que l'association Entre Sol et Ciel présente les qualités requises pour proposer un spectacle poétique rendant hommage à Ladislav Kijno.

Considérant qu'en application de l'article R.2122-8 du code de la commande publique, il y a lieu de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Entre Sol et Ciel dont le siège est situé à Isbergues (62330), 79 rue Louis Pasteur, ayant pour objet une représentation du spectacle « [NØ] Performance poétique » de Thomas Suel, le dimanche 15 décembre 2024 à l'antenne communautaire située à Noeux-les-Mines et ce pour un montant de 700,00 euros net de taxes,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Entre Sol et Ciel dont le siège est situé à Isbergues (62330), 79 rue Louis Pasteur, ayant pour objet une représentation du spectacle « [NØ] Performance poétique » de Thomas Suel, le dimanche 15 décembre 2024 à l'antenne communautaire située à Noeux-les-Mines et ce pour un montant de 700,00 euros net de taxes.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **26 NOV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **27 NOV. 2024**

Et de la publication le : **28 NOV. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,


DAGBERT Julien